



PREMIER  
DEGRÉ



- du 9 au 30 novembre : mouvement interdépartemental
- avant le 31 décembre : forfait mobilité
- participation aux frais de garde d'enfants
- rémunération des enseignants
- Facebook AESH

Cher·ère collègue,

Le **Sgen-CFDT** vous accompagne.

## MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL : NOUVEAUTE MVT POP

Si vous souhaitez **changer de département**, les dates des mutations/permutations sont les suivantes : **du 9 au 30 novembre**.



Attention ! cette année, il y aura un **mouvement parallèle sur des postes à profil** (mvt POP) ! Ces postes seront donnés après sélection et entretien, sans considération du barème !

Les dates sont **du 4 au 18 novembre sur l'application "colibris"** (nouveau de l'intranet).

**Résultats prévus le 24 janvier** : les postes non pourvus seront proposés au mouvement intra.

Pour vous conseiller et vous aider dans vos démarches, le Sgen-CFDT vous propose 2 visios : **les mercredi 3 et 10 novembre**.

Si vous voulez recevoir les codes de connexion, envoyez-nous votre demande par mail à [toulouse@SGEN.CFDT.FR](mailto:toulouse@SGEN.CFDT.FR) ou en vous connectant :

<https://www.sgen-cfdt.fr/actu/mouvement-inter-departemental-professeur-des-ecoles/>

## FORFAIT MOBILITES DURABLES AVANT LE 31 DECEMBRE !

Si vous utilisez **le vélo ou le covoiturage** pour aller travailler (minimum : 100 jours de déplacements par an), vous pouvez demander le FMD : un forfait de **200 euros** par an est possible ! Pour le co-voiturage, il est valable à la fois pour le chauffeur et le passager !



Attention, il faut déposer le dossier avant le **31 décembre**, le **forfait se base sur une année civile** (attestation sur l'honneur, relevé des jours de transport). La demande doit d'abord être adressée à l'IEN. Si l'IEN vous renvoie le document, il est à transmettre par voie postale à :

RECTORAT de TOULOUSE - DPE6  
CS 87703  
31 077 TOULOUSE Cedex 4

## PARTICIPATION AUX FRAIS DE GARDE D'ENFANTS

Pour faciliter la vie de ses agents, l'Etat employeur leur propose une participation aux frais de garde de leurs enfants âgés de 0 à 6 ans avec le Ticket CESU – garde d'enfant 0/6 ans – (circulaire du 24 Décembre 2014)

Le montant de l'aide s'élève entre 265€ et 840€ par année pleine et par enfant à il est modulé en fonction des ressources, du lieu de résidence principale et de la situation familiale.

**Renseignements** : <https://www.cesu-fonctionpublique.fr/>

D'autres bons plans sur le site du Sgen Aquitaine :

<https://aquitaine.sgen-cfdt.fr/besoin/prime-et-indemnite-pour-les-professeurs/>

## UN GROUPE FACEBOOK DÉDIÉ AUX AESH

**Information à partager** : le Sgen-CFDT propose aux personnels AESH de rejoindre un groupe facebook, pour informer, répondre aux questions, mutualiser des outils et échanger...

<https://www.sgen-cfdt.fr/actu/aesh-sinformer-communiquer-echanger/>

## REMUNERATION DES ENSEIGNANTS

Où en est-on du côté des rémunérations enseignantes ? Le salaire des professeurs a-t-il vraiment baissé ces dernières décennies ? La "revalorisation" Blanquer en est-elle réellement une ?

**Renseignements et une vidéo du Sgen de Créteil ici :**

<https://creteil.sgen-cfdt.fr/actu/remunerations-ou-en-est-on/> ou là :

[https://www.youtube.com/watch?v=o3wx\\_2bACj0](https://www.youtube.com/watch?v=o3wx_2bACj0)

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter dans votre département :

<https://midipyrenees.sgen-cfdt.fr/nous-contacter/#>

**L'équipe militante 1<sup>er</sup> degré**



<https://midipyrenees.sgen-cfdt.fr/>



<https://sgenplus.cfdt.fr/>